Membre de







www.capen71.org

à Mr le Président de la Communauté
 Mâconnais Beaujolais Agglomération et les
 membres du Conseil Communautaire,
 Monsieur le directeur,
 67, Esplanade du Breuil
 CS 20811
 71011 Macon Cedex

Objet : Projet de bassin d'aviron olympique en zone Natura 2000 sur la commune de Replonges (01)

Mr le Président de la Communauté Mâconnais Beaujolais, Mesdames et Messieurs les membres du conseil communautaire, Mr le directeur,

Nous vous faisons part de notre étonnement et de notre stupéfaction en découvrant qu'un **projet de bassin d'aviron olympique** (dans le cadre des Jeux Olympiques Paris 2024) sur la commune de Replonges (01), dans une zone classée Natura 2000 en Val de Saône.

Les caractéristiques de ce bassin seraient les suivantes :

- longueur 2250m
- largeur 145m

auxquelles il faudrait ajouter les infrastructures liées à type de bassin :

- route d'accès
- parking
- tribune
- etc

Cette zone a été classée Natura 2000 en 2006 lors de la création de l'autoroute A 406 en « compensation » de destruction de zones humides et/ou d'espèces protégées, par dérogation.

Les prairies du Val de Saône constituent un site remarquable actuellement pour ses habitats naturels, qu'ils soient forestiers, prairiaux ou aquatiques. Elles abritent une faune riche et diversifiée figurant dans l'inventaire non exhaustif ci-après réalisé par des amateurs éclairés, qui procèdent régulièrement à des comptages et des initiations faune/flore sur ce site :

sur cette zone Natura 2000 ont été vu :

Les passereaux

Alouette des champs
Alouette lulu
Moineau domestique
Moineau friquet (extrêmement menacée)
Tarier des prés
Tarier pâtre
Traquet motteux (menacé)
Bruant jaune
Bruant zizi (menacé)
Bruant proyer
Bruant des roseaux
Pie-grièche écorcheur (menacé)
Bergeronnette grise

Bergeronnette printanière Gobemouche noir Gobemouche gris

Autres

Huppe fasciée

Râle des genêts (très menacé et comptabilisé régulièrement)

Caille des blés (très menacé)

Les hirondelles et martinets

Hirondelle rustique (menacés)

Hirondelle de fenêtre (menacés)

Hirondelle de rivage (menacés)

Martinet noir (menacés)

Martinet à ventre blanc (menacés)

Martinet pâle (menacés) Les rapaces

Buse variable

Busard cendré (très menacé)

Busard des roseaux (très menacé)

Faucon pèlerin (menacé) qui niche au centre-ville de Mâcon très utile pour réguler les densités des espèces en grand nombre (étourneaux, pigeons)

Faucon crécerelle

Milan noir.

Les échassiers

Héron cendré Héron pourpré Héron garde-bœufs Héron bihoreau gris Blongio nain Cigogne blanche

Cigogne bianche

Grue cendré

Et beaucoup d'autres oiseaux de passage en migration qui utilisent les prairies pour trouver leur alimentation dans les alluvions

Les chauves-souris

Parmi les 34 espèces en France une quinzaine vivent dans notre région et plus précisément sur le site.

le Murin de Daubenton, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Nathusius, Sérotine commune, Noctule commune.

Des reptiles et batraciens : dont le **Crapaud Sonneur à ventre jaune** , **Grenouille verte, Triton, Salamandre tachetée**, **couleuvre vipérine, couleuvre d'esculape,** présent grâce aux petits cours d'eau qui traversent les prairies.

Il serait illusoire de penser que de nouvelles « compensations » puissent éviter leur disparition définitive : ce secteur du Val de Saône a déjà été fortement impacté par la réalisation de l'A 406 et la disparition de centaines d'hectares de terres agricoles du fait de la prolifération de l'installation de grandes surfaces, parfois sur des zones humides.

Nous vous faisons donc part de notre opposition résolue à ce projet de bassin qui, s'il se réalisait, aurait un impact extrêmement négatif sur la biodiversité, reconnue pour la qualité de ses habitats et la patrimonialité des espèces animales et végétales présentes.

Nous vous rappelons également qu'un tel projet situé sur la nappe phréatique de la Saône est une réelle menace pour l'alimentation en eau potable de la population du Val de Saône, dont la grande vulnérabilité est soulignée par un avis de l'ARS en date du 05 Avril 2018 et devant amener à la prise de dispositions réglementaires visant en particulier l'usine de traitement de l'eau de Mâcon.

De plus, les terrains concernés par ce projet se situent en zone inondable, définie Natura 2000. Ils sont soumis aux dispositions du SDAGE Rhône Méditerranée et aux Plan de Prévention des Risques d'Inondation des communes de Mâcon(71) et Replonges (01), s'avérant par conséquent incompatibles avec la mise en place des infrastructures nécessaires à la réalisation d'un tel projet. Le TRI – territoire à risque important - du mâconnais (15 communes) a été validé par le préfet coordonnateur de bassin le 20 décembre 2013 ;

Ce **nouveau bassin d'aviron** du Val de Saône, sensé se substituer au bassin d'aviron naturel de Mâcon (71) reconnu pour son site remarquable et accueillant régulièrement des compétitions d'aviron nationales et internationales, nous paraît inutile au vu des autres bassins (ré)aménageables existant déjà dans la région, les régions limitrophes et en région parisienne :

- Torcy (71)

Plan d'eau de 120 Ha, homologué pour les compétitions internationales (courses de 2000m – 6 couloirs).

Il accueille régulièrement les compétitions d'aviron, dont les championnats de France.

- Vichy (03)

Le Club de l'Aviron de Vichy est situé au bord de la rivière Allier avec retenue artificielle(barrage du Pont de l'Europe). Le plan d'eau, d'une longueur de 4 kilomètres, comporte un bassin aux normes internationales de 2 000 mètres avec 6 couloirs. C'est un des rares bassins Européens très proche du centre d'une ville. Il a déjà reçu les championnats du monde juniors, les Masters mondiaux et les différents championnats Français.

- Mantes la Jolie (78)

D'une longueur de 2500 mètres, avec 6 couloirs balisés (pendant les périodes de compétitions) et ses lignes de remontées, ce bassin répond aux standards des grandes compétitions. Equipé depuis 2001 d'un balisage mixte Aviron/Canoë-Kayak, il peut rapidement être transformé pour passer de 6 à 9 couloirs, et inversement. Depuis toujours, sa régularité a étonné les plus grands rameurs venus s'y affronter pour les Championnats de France Seniors.

- Vaires sur Marne (77)

olympiques.

La Base nautique est un modèle particulièrement réussi de transformation d'une zone industrielle désaffectée en un site ouvert au public dédié aux loisirs et aux sports aquatiques. Le site, situé à l'est de Paris, abritait une ancienne carrière de sable. Il a été restructuré par la Région Île-de-France à la fin des années 1980 et accueille désormais chaque année plus de 500 000 visiteurs qui peuvent y pratiquer de nombreux sports dans l'une ou l'autre de ses infrastructures.

Des rénovations majeures sont actuellement en cours selon les plans du cabinet d'architectes Auer+Weber+Associés, dont les orientations découlent des conclusions des études techniques réalisées pour la candidature de Paris 2012. Les travaux doivent être achevés en 2018 et incluent la construction d'un bassin d'eau vive intégrant un parcours de slalom d'une longueur de 250 mètres, la modernisation du parcours d'aviron et de canoë en ligne long de 2200 mètres, la construction d'infrastructures connexes du pôle national, d'un espace média et de logements pour les sportifs. Le complexe accueillerait toutes les compétitions d'Aviron et de Canoë-

Kayak des Jeux Olympiques et les compétitions de Canoë-Kayak des Jeux Para-

Du fait de tous ces éléments, nous ne comprenons pas la nécessité -l'utilité publique- d'un tel projet, qui entraînerait la destruction d'un biotope exceptionnel en Val de Saône, menaçant son équilibre global, comme la ressource en eau de l'agglomération, tout ceci érigé dans la seule zone humide et inondable, classée Natura 2000 en compensation après la construction de l'A406, en 2006

Veuillez agréer, Mr le Président de la Communauté Mâconnais Beaujolais, Mesdames et Messieurs les membres du conseil communautaire, Mr le directeur, l'expression de nos salutations respectueuses,

Pour l'association Bien Vivre à Replonges Contact : bienvivre.areplonges@orange.fr

Régine SAURA-LACOUR Présidente Bien Vivre à Replonges et Administratrice CAPEN71

Sanak.

Vous, élus et représentants des 2 rives de la Saône, portez actuellement un projet de bassin d'aviron pour les jeux olympiques qui mettrait en péril l'environnement

Vu dans des journaux locaux :

